

## SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 6 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six août à 16h à la salle communale de Castanet le Bas, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Conseiller départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare.

### Etaient présents :

MM. NAVARRO Armand, GUIBBERT Bernard, CLEMENTE André, CASTAGNE Pierre  
Mme BOSSA Bérangère, GUITARD CABROL Maryvonne, MARTINEZ Michèle,  
MM. JALABERT Régis, SAUVY Pierre

### Absents excusés :

Mme PERONNIN Marie-Christine donne procuration à Mme BOSSA Bérangère  
M. BAYLE Jérôme donne procuration à M. FALIP Jean-Luc  
M. BLACHUTA Georges donne procuration à M. NAVARRO Armand

Nombre de membres :	13	Présents :	10
En exercice :	13	Votants :	13

*Date de convocation : 30 juillet 2025*  
*Secrétaire de séance : SAUVY Pierre*

*date d'affichage : 31 juillet 2025*

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente approuvé par la majorité des membres présents.

### **Ordre du jour**

1. Actualisation des tarifs pour l'année 2026
2. Révision des baux pour l'année 2026
3. Participation au congrès des maires en novembre 2025
4. Règlement intérieur de la bibliothèque municipale
5. Subvention RASED
6. Participation aux sorties scolaires années scolaires 2024/2025
7. Vente d'une coupe de bois de feu
8. Information sur les décisions prises depuis le conseil municipal du 18 juin 2025
9. Divers

### **Délibération n° DCM\_2025\_30 : Mise à jour des tarifs communaux pour l'exercice 2026**

Vu la délibération n°DCM\_2024\_38 du 26 août 2024, pour fixer les tarifs communaux 2025  
Vu la délibération n°DM\_2024\_50 du 23 octobre 2024 instaurant un tarif dégressif pour l'utilisation de la halle des sports  
Vu la délibération n°DCM\_2025\_14 du 5 mars 2025 créant un tarif promotionnel pour raison professionnelle pour la location des gîtes communaux  
Considérant que l'indice de référence des prix à la consommation de l'INSEE du mois de juin 2025 indique une augmentation de 1% sur un an,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de reconduire les prestations / locations facturées comme suit :

**Location de la HALLE DES SPORTS:** Tarif appliqué pour l'année scolaire (septembre 2025 à juin 2026)

**Tarif « été »**

	Tarif 2025	Tarif 2026	arrondi à
<b>Halle des sports: 3 heures hebdo</b>	606.00 €	612.06 €	<b>612.00 €</b>
par heure sup			
de la 1ère à la 3e	120.00 €	121.20 €	<b>121.00 €</b>
de la 4e à la 7e (- 50%)	60.00 €	60.60 €	<b>60.50 €</b>
au-delà de la 8e offert			
<b>Salle culturelle</b>			
assoc locale	182.00 €	183.82 €	<b>184.00 €</b>
particulier 1 jour	485.50 €	490.36 €	<b>490.00 €</b>
particulier 2 jours	728.00 €	735.28 €	<b>735.00 €</b>
extérieur projet culturel, évènements sportifs et traditionnels	242.00 €	244.42 €	<b>242.50 €</b>
extérieur autre projet	970.00 €	979.70 €	<b>980.00 €</b>

**Tarif « hiver »** lorsque le chauffage est allumé (des vacances de Toussaint à Pâques »)

	Tarif 2025	Tarif 2026	arrondi à
<b>Halle des sports: 3 heures hebdo</b>	606.00 €	612.06 €	<b>612.00 €</b>
par heure sup			
de la 1ère à la 3e	120.00 €	121.20 €	<b>121.00 €</b>
de la 4e à la 7e (- 50%)	60.00 €	60.60 €	<b>60.50 €</b>
au-delà de la 8e offert			
<b>Salle culturelle</b>			
assoc locale	365.00 €	368.65 €	<b>368.50 €</b>
particulier 1 jour	971.00 €	980.71 €	<b>980.50 €</b>
particulier 2 jours	1 456.50 €	1 471.07 €	<b>1 471.00 €</b>
extérieur projet culturel, évènements sportifs et traditionnels	484.50 €	489.35 €	<b>489.50 €</b>
extérieur autre projet	1 940.00 €	1 959.40 €	<b>1 959.50 €</b>

<b>Prestation ménage (salle culturelle)</b>	213,50 €	215,64 €	<b>215,50 €</b>
---	----------	----------	-----------------

Il est rappelé que la salle culturelle est réservée aux manifestations de plus de 80 personnes, la salle du cinéma pouvant accueillir celles en-dessous de ce seuil.

En conséquence, toutes les manifestations prévues pour un public inférieur à 80 personnes est orientée sur la salle du cinéma.

Si une manifestation organisée à la salle culturelle en période « hiver » attire moins de 80 personnes, la fois d'après, cette manifestation sera obligatoirement organisée dans la salle du cinéma.

**Location des SALLES COMMUNALES :****Tarif « été »**

Tarif par jour d'utilisation	Tarif 2025(par jour)			Tarif 2026 (par jour)		
	Associations de la commune	Particuliers de la Commune	Particuliers et associations extérieurs	Associations de la commune	Particuliers de la Commune	Particuliers et associations extérieurs
Trianon	Gratuit sur réservation préalable	84 €	355 €	Gratuit sur réservation préalable	85 €	359 €
Moutou						
Cinéma						
Castanet le Bas						
Mècle						
Les Nières						
Rongas						

**Tarif « hiver » lorsque le chauffage est allumé (des vacances de Toussaint à Pâques »)**

Tarif par jour d'utilisation	Tarif 2025(par jour)			Tarif 2026 (par jour)		
	Associations de la commune	Particuliers de la Commune	Particuliers et associations extérieurs	Associations de la commune	Particuliers de la Commune	Particuliers et associations extérieurs
Trianon	32			32		
Moutou (activités ponctuelles et non hebdomadaires)						
Cinéma			711 €			718 €
Castanet le Bas						
Mècle		160 €			162 €	
Les Nières						
Rongas						
Prestation ménage	53			54 €		

**TARIF PHOTOCOPIE**

Tarif inchangé Format A4 & Format A3 : 0.50 € l'unité

Appliquer conformément à l'article 2 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2001 le tarif appliqué à la facturation des frais de copie des documents administratifs comme suit :

0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc

1,83 € pour une disquette

2,75 € pour un cédérom

**Location des GITES COMMUNAUX**

	Tarif 2025	Tarif 2026	arrondi à
<b>GITES COMMUNAUX - TARIF TTC</b>			
<b>LOGIS VERTS</b>			
<b>Basse saison</b> (TVA 10% pour l'hébergement)			
- 4 couchages basse saison	52.00 €	52.52 €	<b>52.50 €</b>
- 6 couchages basse saison	65.50 €	66.16 €	<b>66.00 €</b>
- personne seule basse saison	32.50 €	32.83 €	<b>33.00 €</b>
<b>Haute saison (1/07 au 31/08)</b>			
- 4 couchages haute saison	65.50 €	66.16 €	<b>66.00 €</b>
- 6 couchages haute saison	79.00 €	79.79 €	<b>79.50 €</b>
- personne seule haute saison	39.50 €	39.90 €	<b>40.00 €</b>
<b>GITE ETAPE</b>	17.50 €	17.68 €	<b>17.70 €</b>
<b>En basse saison, pour une location du vendredi au dimanche inclus, le tarif du dimanche soir est à moitié prix, y compris pour le gîte d'étape s'il est loué dans son intégralité</b>			

PRESTATION OPTIONNELLE	Tarif 2025	Tarif 2026	arrondi à
Ménage fin de séjour			
Gîte 4 couchages	53.50 €	54.04 €	<b>54.00 €</b>
Gîte 6 couchages	85.00 €	85.85 €	<b>86.00 €</b>
Gîte d'étape - rez de chaussée plus			
1er étage	53.50 €	54.04 €	<b>54.00 €</b>
1er et 2nd étage	85.00 €	85.85 €	<b>86.00 €</b>
tous les étages	128.00 €	129.28 €	<b>129.00 €</b>
Kit alimentaire	5.00 €	5.05 €	<b>5.00 €</b>

Kit de produit ménager	10.50 €	10.61 €	<b>10.50 €</b>
Draps (tarif pour le séjour)			
90	9.50 €	9.60 €	<b>9.50 €</b>
140	10.50 €	10.61 €	<b>10.50 €</b>
Serviette en supplément	3.00 €	3.03 €	<b>3.00 €</b>
Kit 2 pastilles lave-vaisselle ou linge	1.00 €	1.01 €	<b>1.00 €</b>

### TARIF PROMOTIONNEL

En basse saison, pour une location du vendredi au dimanche inclus, le tarif du dimanche soir est à moitié prix, y compris pour le gîte d'étape s'il est loué dans son intégralité

Toute l'année :

Location 2 semaines (14 nuits consécutives) – 10%

Location 1 mois (29 nuits consécutives) – 25%

Réduction de 50% pour toute location de 87 nuitées fermes pour raison professionnelle

### RESERVATIONS EN LIGNE :

1€ pour les séjours de 1, 2 ou 3 nuits consécutives

5€ pour tout séjour de plus de 3 nuits consécutives

### CONCESSION CIMETIERES COMMUNALES

Il est rappelé que dans le cadre de la restructuration les tarifs ont été révisés en 2018 avec l'abandon de la concession perpétuelle. Il avait été décidé d'attendre la fin de la procédure de restructuration des cimetières (2021) pour réévaluer les tarifs de vente des concessions

superficies	Tarif 2025		Tarif 2026	
	30 ans	50 ans	30 ans	50 ans
1 m de large x 2,5 m de long soit une superficie de 2.5 m2	575 €	861 €	<b>581 €</b>	<b>870 €</b>
1,60 m de large x 2,5 m de long soit une superficie de 4 m2	861 €	1 148 €	<b>870 €</b>	<b>1 159 €</b>
donnant la possibilité de construire un caveau de 4 places				
2 m de large x 2,5 m de long soit une superficie de 5 m2	1 148 €	1 437 €	<b>1 159 €</b>	<b>1 451 €</b>
donnant la possibilité de construire un caveau 6 places				
si un emplacement ne peut avoir une longueur de 2.5m mais uniquement 2m, et après vérification, il peut être vendu pour une superficie maximale de 2m2 (1 m de large x 2 m de long). Cet emplacement est destiné à devenir exclusivement une concession pleine terre. (pas de caveau	518 €	745 €	<b>523 €</b>	<b>752 €</b>

pour agrandir un emplacement perpétuel déjà existant aux fins de construction d'un caveau, et sous réserve de la faisabilité de cet agrandissement (justificatif à produire) et/ou pour régulariser des surfaces non concédées sur des concessions privées : vente de la superficie supplémentaire nécessaire attenante à la concession perpétuelle acquise précédemment	346 €	<b>349 €</b>
---	-------	--------------

Case au colombarium (30 ans)	<b>961.50 €</b>	971.12 € <b>971.00 €</b>
------------------------------	-----------------	--------------------------

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés, agréé à la proposition de Monsieur le Maire et approuve les tarifs ainsi présentés pour l'exercice 2026.

**Délibération n° DCM\_2025\_31 : REVISION des BAUX COMMUNAUX – Année 2026**

Le Conseil Municipal :

- VU les baux de location établis entre la Commune de Saint Gervais sur Mare et les locataires des appartements et bâtiments communaux,
- VU les variations INSEE des indices de référence des loyers :
  - 2<sup>e</sup> trimestre 2025 : + 1.04 %
- APPROUVE à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les avenants aux baux de location portant le montant des loyers 2026 à :

Locataire	Adresse	Montant loyer année 2025 par mois	Montant loyer année 2026	
			par mois	soit année
FLACHER Boris	Rongas 15 rue du Cers 34610 St Gervais sur Mare	400.78 €	404.95 €	4 859.38 €
GONZALES Jean-Marie	10 rue du pont 34610 St Gervais sur Mare	584.00 €	590.07 €	7 080.88 €
MARCEROU Geneviève	Castanet le Bas 10 route de Lacaune 34610 St Gervais sur Mare	396.99 €	401.12 €	4 813.42 €
MAS Pierrette	10 rue du Quai 34610 St Gervais sur Mare	298.37 €	301.47 €	3 617.68 €

**Délibération n° DCM\_2025\_32 : Congrès des Maires**

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- considérant la participation de la Commune au Congrès des Maires 2025 à Paris (du 18 au 20 novembre 2025)
- décide de prendre en charge les frais relatifs à cette participation à savoir l'hébergement et le transport
- décide de rembourser ces frais à Monsieur le Maire sur présentation de factures et/ou des billets de transport compostés, libellés à son nom
- ces frais sont imputés à l'article 65312 « frais de mission et de déplacement ».

**Délibération n° DCM\_2025\_33 Adoption du règlement intérieur de la bibliothèque municipale.**

Selon l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal règle les affaires de la commune et délibère sur les règlements.

Le règlement intérieur de la bibliothèque municipale approuve, notamment, les missions de la bibliothèque municipale, les précautions d'usages ainsi que les quotas de prêt relatifs au nombre d'emprunts de DVD. Les usagers peuvent, par exemple, emprunter 3 documents à la fois parmi les livres, revues, livres sonores, cédéroms de langues, CD musicaux et DVD pour une durée de 1 mois.

Considérant que la bibliothèque municipale ne disposait pas de règlement intérieur, et en accord avec les bénévoles de la bibliothèque et la bibliothèque départementale, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale, joint en annexe.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

**Délibération n° DCM\_2025\_34 : Participation au RASED**

Monsieur CLEMENTE donne lecture du courrier du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) de Bédarieux par lequel il sollicite une subvention d'1.5€ par an et par élève scolarisé tel que prévu par l'accord avec l'Inspection de l'Education Nationale

Ces aides permettent d'assurer le budget de fonctionnement d'une psychologue de l'éducation nationale et d'une enseignante spécialisée qui interviennent dans notre école. Leurs frais de déplacement sont pris en charge par le rectorat.

Le montant de la participation de la commune serait donc de 91.50€ pour 61 élèves inscrits au 23/09/2024

Le Conseil Municipal, après avoir ouï cet exposé et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Approuve l'attribution de cette aide au RASED
- AUTORISE monsieur le maire à leur verser 91.50€

### **Délibération n° DCM\_2025\_35 : Participation aux sorties scolaires années scolaires 2024/2025**

Monsieur CLEMENTE expose au Conseil Municipal la subvention allouée à l'école primaire, à l'occasion des sorties scolaires

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Vu qu'il était prévu sur le Budget Ecole 2024/2025 une participation aux sorties des enfants de l'école primaire d'un montant de 7.50 €/enfant
- Etant donné que 63 enfants ont participé au voyage scolaire organisé par l'équipe pédagogique de l'école primaire en juin 2025
- Décide de verser à la Coopérative scolaire une subvention d'un montant de 472.50 € [soit 7.50€ x 63 enfants]

### **Délibération n° DCM\_2025\_36 : Vente d'une coupe de bois de feu**

Monsieur GUIBBERT fait part de la demande la SARL BOIS DE LA MARE d'acquérir une coupe de bois de feu sur la parcelle communale cadastrée section G n°611 correspondant à du taillis de chêne vert d'une superficie de 8 680 m2 exploitable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Décide d'agréer à la requête de la SARL BOIS DE LA MARE, seul exploitant forestier enregistré sur la commune de Saint Gervais sur Mare, aux conditions suivantes :

- Prix total à payer 1000€ TTC à la signature de la convention après réception d'un avis des sommes à payer émanant du SGC Ouest Hérault
- Avant de commencer la coupe un état des lieux sera réalisé sur site en présence d'un adjoint
- Les rémanents d'exploitation seront obligatoirement mis en andains dans le sens de la pente (pour éviter l'envahissement des chemins)
- A la fin de la coupe, un état des lieux final sera réalisé en présence d'un adjoint afin de s'assurer que la parcelle soit remise à l'état initial et que, le cas échéant, les chemins, clôtures et fossés qui auraient été endommagés au cours de l'abattage et enlèvement des bois soit remis en état.
- Une convention sera signée pour définir la durée de la coupe. Durant ce temps, la mairie décline toute responsabilité liée à l'intervention de la SARL BOIS DE LA MARE qui sera seule responsable de tous dommages et délits causés au cours de travaux. La signalétique réglementaire sera installée par la SARL BOIS DE LA MARE
- Une attestation responsabilité civile devra être fournie en annexe de la convention
  - Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de vente de la coupe de bois.

**Information sur les décisions prises depuis le conseil municipal du 18 juin 2025  
DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) – Droit de préemption urbain  
(DPU)**

N° Décision	Date de la décision	N° Parcelle(s)	Décision de préempter	Pas de préemption pour la raison :
D2025-34	24/06/2025	F 104-105-106-107-108 Narboulis nord	NON	Aucun intérêt pour la commune
D2025-35	07/07/2025	AB 623 20 rue de Villeneuve	NON	Aucun intérêt pour la commune
D2025-36	23/07/2025	AB 172-736-899-737 H n°55 6 rue du Docteur Pauzier	NON	Aucun intérêt pour la commune

**Divers**

Monsieur le Maire informe du décès de Monsieur MARTY Michel. Les obsèques ont lieu au cimetière du Pioch jeudi 7 août à 11h. En accord avec la famille, un hommage lui sera rendu dans le prochain bulletin municipal, compte-tenu de ses engagements pour la commune surtout au sein de la maison cévenole qu'il a présidé.

**Adressage :** Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été posté aux propriétaires référencés sur le cadastre, concernés par un changement de numérotation. Pour rappel, la mise à jour de l'adressage a été réalisée pour se mettre en conformité avec la loi 3DS. Une réunion publique à la salle culturelle est programmée le mercredi 13 août à 14h en présence des services de la poste. D'ores et déjà, ceux qui souhaitent un accompagnement peuvent prendre rendez-vous avec France Services.

**Travaux à l'école primaire :** Monsieur JALABERT réalise un point sur ces travaux ; ceux intérieurs doivent être réceptionnés la semaine prochaine. Quant à ceux impactant l'extérieur, ils seront terminés courant septembre.

Monsieur le maire informe que la **passerelle reliant la place du Casselouvre au collège des Ecrivains combattants**, à la suite de son sinistre, doit être enlevée demain jeudi. Tant qu'elle ne sera pas reconstruite par les services du département, l'accès au collège perdurera par la place Moutou (ex-cour de la poste)

**Travaux du logement et du gîte d'étape au-dessus de l'épicerie :** Monsieur NAVARRO informe de la réception de travaux du gîte d'étape. Le mobilier doit être livré courant septembre/octobre. Ce gîte devrait donc être ouvert aux pèlerins sur le 4<sup>e</sup> trimestre 2025. Quant au logement, la réception de travaux est prévue sur septembre.

**Bibliothèque municipale :** Madame CABROL GUITARD rappelle la création d'un nouveau créneau jeunesse ouvert à tous le mercredi matin de 10h30 à 11h30. Par ailleurs, elle s'est rapprochée du collège pour étudier la mise en place d'un club lecture. Ce projet doit être confirmé à la rentrée. Enfin, elle finalise les démarches pour jumeler notre commune avec un village espagnol.

**Vidéoprotection :** Monsieur le Maire rappelle l'intérêt des caméras et les extensions en cœur de village qui s'avèrent indispensables compte-tenu des dernières infractions enregistrées par les services de la gendarmerie qui ont demandé le visionnage des images.

Clôture des débats à 19h

FALIP Jean-Luc		JALABERT Régis	
NAVARRO Armand		GUIBBERT Bernard	
CLEMENTE André		BAYLE Jérôme	ABSENT
BLACHUTA Georges	ABSENT	BOSSA Bérangère	
CASTAGNE Pierre		CABROL- GUITARD Maryvonne	
MARTINEZ Michèle		PERONNIN Marie-Christine	ABSENT
SAUVY Pierre			

**Liste des délibérations :**

DCM\_2025\_30 : Mise à jour des tarifs communaux pour l'exercice 2026

DCM\_2025\_31 : REVISION des BAUX COMMUNAUX – Année 2026

DCM\_2025\_32 : Congrès des Maires

DCM\_2025\_33 : Adoption du règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

DCM\_2025\_34 : Participation au RASED

DCM\_2025\_35 : Participation aux sorties scolaires années scolaires 2024/2025

DCM\_2025\_36 : Vente d'une coupe de bois de feu